

Zone humide n°3

Nom de la zone humide : Ripisylve sur les bords du barrage des

Rouvières d'Espinas

Commune : MAS-DE-LONDRES - Les Londres (7) Visite : entité visitée (observations de terrain disponibles)

Superficie: 4.52 hectares

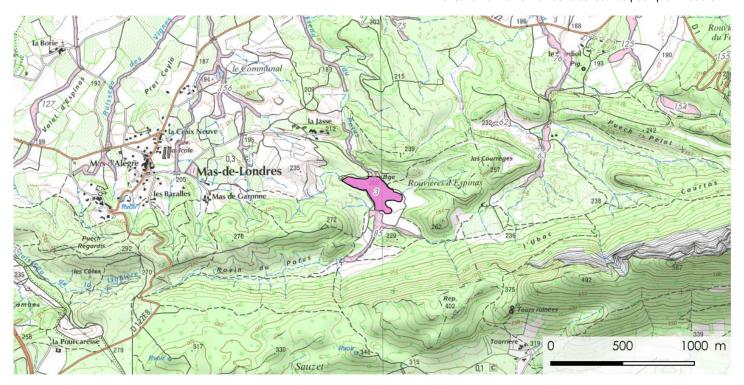
Commentaire:

Typologie: Ripisylve (1)

Sol caractéristique des zones humides : non Habitat caractéristique des zones humides : oui Etat global de la zone humide : non renseigné

Note globale des fonctions : Faible Note globale des pressions : Faible

Priorisation d'intervention de la collectivité publique : Modéré





Fleuve Hérault

Zone humide n°3

Enjeux pour les fonctions des zones humides :

Fonction hydraulique/hydrologique:

- E1 : Non observé (lit mineur non incisé et absence de berges abruptes)
- E2: Non concerné (submersion constatée, selon la couche TRI_BEZI_INONDABLE)
- E3: Fonction assurée (zone humide incluse dans une zone inondable selon l'Atlas des Zones Inondables)
- E4 : Non observé (végétation arborée dense dissipation de l'énergie de crue)
- E5 : Fonction assurée (zone humide située en amont de bassin versant, sur des cours d'eau de classe 5 ou 6 selon la BD CARTHAGE)
- E6: Non observé (traces d'hydromorphie dans les 50 cm soutien d'étiage)
- E7 : Fonction assurée (zone humide incluse dans un secteur répertoré d'érosion ou d'atterrissement)
- E16: Non concerné (zone humide dans une zon d'expansion de crues ZEC)

Fonction physique/biogéochimique :

- E8 : Fonction observée (végétation participant à l'épuration)
- E9 : Non concerné (présence d'horizon histique selon la BD SOL-LR)
- E10 : Fonction assurée (qualité du contexte piscicole jugé Bon à Très bon selon le SANDRE)

Fonction biologique/écologique:

- E11 : Non observé (état des masses d'eau superficielles carto)
- E12 : Non concerné (intersection avec segment de classement de continuité écologique liste 1)
- E13: Fonction assurée (intersection avec une ZNIEFF)
- E14 : Fonction assurée (présence d'espèces végétales à enjeu local de conservation notable)
- E15 : Fonction assurée (présence d'espèces animales à enjeu local de conservation notable)

Critères de pondération de la note des enjeux :

ECP1: x 2 (surface > 1 ha)

ECP2 : x 1 (continuité géographique)

ECP3: x 1,5 (dans un pe?rime?tre de protection e?loigné)

Pressions sur les zones humides :

Pressions liées à l'agriculture :

- P1 : Non observé (présence de canaux et fossés)
- P2 : Non observé (présence de terres labourées à proximité)
- P3 : Non observé (dégradation par le bétail)
- P4 : Non observé (entretien mécanique dégradant)
- P5 : Non observé (pompage ou irrigation à proximité)
- P6 : Non observé (présence d'un plan d'eau bordant la zone humide)
- P7 : Non concerné (proximité de cultures à fort usage de produits phytosanitaires et intrants selon le RGP)
- P19 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)

Pressions liées aux infrastructures et à l'urbanisation :

- P10 : Non observé (route, gazoduc, voie ferrée...)
- P11 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)
- P12 : Fonction observée (captage AEP à proximité)
- P13 : Non concerné (proximité d'un captage AEP superciciel en amont qui prélève une certaine quantité d'eau)
- P14 : Non observé (remblais ou décharges sauvages)
- P15 : Non observé (pollution organique ou chimique)
- P17 : Non observé (cours d'eau canalisé)
- P18 : Fonction observée (présence d'un ouvrage dans la zone humide)

Pressions liées à un désordre écologique ou aux usages :

- P8 : Non observé (dégradation par les sports mécaniques)
- P9 : Fonction observée (dégradation liée à des accès pour les loisirs)
- P16 : Non concerné (présence d'espèces végétales invasives perturbant le bon fonctionnement des écosystèmes)

Critères de pondération de la note des pressions :

- PCP1 : x 1 (zonage du PLU non connu)
- PCP2 : x 1 (aucune STEP à proximité)
- PCP3: x 1,5 (niveau global des pressions moyen)





Zone humide n°3



Aperçu des berges du barrage colonisées par de la ripisylve à Peupliers et Saules, le 17/05/2017 par Jérémy Cuvelier.



Gratiola officinalis présente sur les berges du barage, espèce protégée au niveau national, le 17/05/2017 par Jérémy Cuvelier.



Saulaie sur les berges du barage, le 17/05/2017 par Jérémy Cuvelier.





Zone humide n°3

Pédologie :

IdType de solSondageHydromorphieNappeCommentaire49RégosolNégatif00marnes

Les espèces à enjeu patrimonial sont indiquées en gras, avec les éléments d'information suivants :

- An.1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 dite directive oiseaux,
- An.2 et An.4 : espèce inscrite à l'annexe 2 ou l'annexe 4 de la directive européenne 92/43 dite directive habitats-faune-flore,
- F : espèce protégée en France,
- Znieff : espèce importante pour la désignation régionale des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Liste des espèces associées à la zone humide :

Flore:

Carex otrubae Podp., 1922
Fraxinus angustifolia Vahl, 1804 **Gratiola officinalis L., 1753 - F, Znieff**Molinia caerulea (L.) Moench, 1794
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840
Populus alba L., 1753
Populus nigra L., 1753
Salix alba L., 1753
Schoenus nigricans L., 1753

Sources des observations :

Trifolium squamosum L., 1759

Jean-Laurent Hentz (BE)

Faune:

Orthetrum brunneum (Boyer de Fonscolombe, 1837)

